

91

Commission permanente
Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : M. MARTIN

48068

42 - Sécurité

Construction d'un Module d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant sur le site de l'école des sapeurs-pompiers à L'Hermitage - Attribution marchés - Relance lot 4

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les délibérations de la Commission permanente en dates des 29 avril 2019, 30 août 2021, 5 décembre 2022 et 27 février 2023 ;

Expose :

La Commission permanente lors de sa séance du 30 août 2021 a approuvé l'Avant-projet définitif réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est Atelier du Moulin pour la construction d'un Module d'entraînement au port de l'appareil respiratoire isolant sur le site de l'école départementale des sapeurs-pompiers d'Ille-et-Vilaine, situé sur la commune de L'Hermitage.

L'estimation des travaux lors du lancement de la consultation est de 1 078 075 € HT, soit 1 293 690 € TTC (valeur mars 2022).

Une consultation des entreprises pour la réalisation des travaux a été lancée le 10 juin 2022, sous la forme d'une procédure adaptée, décomposée en 14 lots. Lors de sa réunion du 15 novembre 2022, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés pour 5 lots sur les 14 qui composent cette consultation.

Lors de sa réunion du 31 janvier 2023, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation des marchés pour 8 lots sur les 14 qui composent cette consultation.

Le lot n° 4 bardage déclaré sans suite lors de la Commission d'appel d'offre du 31 janvier 2023 a été relancé sous la forme d'une procédure adaptée et a fait l'objet d'un nouvel avis de publicité publié le 3 mars 2023.

Lors de sa réunion du 25 avril 2023, la Commission d'appel d'offres a émis un avis favorable à la passation du marché relatif au lot n° 4 figurant en annexe.

Décide :

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer le marché à passer avec l'entreprise proposée par la Commission d'appel d'offres pour un montant de 145 051,26 € TTC dont le détail figure en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231459

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation